

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 16 (1918)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jahrgang XVI

Schweizerische 15. September 1918

Geometer-Zeitung

Revue suisse des Géomètres

Zeitschrift des Schweiz. Geometervereins

Organ zur Hebung und Förderung
des Vermessungs- und Katasterwesens

Redaktion: Professor F. Bäschlin, Zollikon (Zürich).

Expedition: Buchdruckerei Winterthur vorm. G. Binkert

Jährlich 12 Nummern und 12 Inseratenbulletins	No. 9	Jahresabonnement Fr. 6.— Unentgeltlich für Mitglieder
--	-------	--

Ma ligne de conduite.

Avec le numéro d'août 1918, la „Revue suisse des Géomètres“ a franchi une étape importante et passé sous la direction de la nouvelle rédaction, à laquelle le Comité central et l'assemblée des délégués m'ont fait l'honneur d'appartenir en qualité de collaborateur permanent.

Le champ d'activité de ce collaborateur comprend spécialement la partie française de notre organe et subsidiairement ce qui se rapporte à la question des mensurations.

Il est évident que les limites assignées ci-dessus n'ont d'autre objet que la répartition théorique du travail au sein de la rédaction, mais que, de part et d'autre, toutes les questions vitales intéressant la corporation des géomètres et celle des ingénieurs agronomes devront nécessairement être traitées dans les deux langues.

Le rôle principal du collaborateur suisse français consistera surtout à représenter dans notre journal la mentalité de la Suisse romande. Or, la manière de comprendre cette mission ne peut être et ne sera que la continuation de la ligne de conduite adoptée par les Suisses romands, depuis l'époque où, par le fait des travaux préparatoires à la mise sur pied des règlements fédéraux en matière de cadastre, les géomètres de la Suisse entière ont exposé et défendu leur point de vue.